



PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche départementale - Allier (03)

Les ICPE du département

- 10 sites Seveso (5 Seveso seuil bas, 5 Seveso seuil haut)
- 38 installations relevant de la directive IED
- 55 carrières
- 619 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2023 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 172 inspections de sites industriels
- 25 contrôles inopinés de sites industriels
- 14 inspections d'appareils à pression
- 2 inspections de canalisation
- 11 mises en demeure
- 1 astreinte financière
- 1 amende

Bilan de l'instruction

- 5 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 6 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 2 PPRT en vigueur,
- 180 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti,
- les actions relatives au PPRT d'All Chem (mesures foncières et renforcement du bâti) sont finalisées depuis 2019,
- l'opération d'accompagnement du renforcement du bâti autour d'Adisseo Commentry, initiée en 2023, est en cours pour un budget de 24 k euros.

Focus : Projet de traitement sur le site Safran

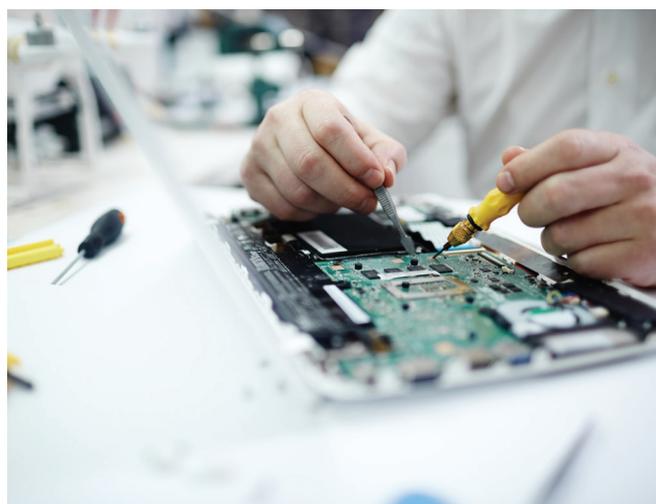
L'établissement Safran Electronics & Défense créé en 1934 à Domérat, fabrique des instruments de navigation à destination des marchés civils et de défense. Les installations comptent notamment des chaînes de traitement de surface dont les consommations d'eau étaient relativement importantes (de l'ordre de 60.000 m³/an). L'action de l'inspection des installations classées sur la thématique de la qualité des rejets puis sur celle des prélèvements et de la consommation de l'eau a conduit sur ce site à la réalisation en 2023 d'un projet de traitement à rejet nul.

Dès 2012, l'objectif de réduction de la quantité de certaines substances dans les rejets de cet industriel a été soulevé. En outre, l'arrêté préfectoral d'exploitation pris en 2017 a d'une part demandé à l'exploitant de rationaliser ses prélèvements d'eau par l'élaboration d'un plan d'utilisation rationnelle de l'eau et d'autre part a identifié une problématique de consommation d'eau de rinçage non conforme.

Au-delà d'un important échange technique entre l'inspection des installations classées et l'industriel dans le cadre de l'instruction d'un dossier de modification de ses installations, l'exploitant a notamment été mis en contact avec les industriels locaux du département, dont certains développent des installations de filtration et de réutilisation

d'eau similaires. L'inspection des installations classées a également eu un rôle de facilitateur pour que l'exploitant puisse bénéficier de certaines aides de l'agence de l'eau Loire Bretagne, permettant de compenser l'augmentation du coût des énergies et des matières premières (le coût des travaux estimé à 2,3 M€ fin 2022 a finalement été de 3,8 M€).

La station « REUSE » a été installée courant 2023 et est aujourd'hui en phase de test.



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,

Avril 2024

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr